



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 21 juillet 2023

### **Première détection officielle en France métropolitaine de l'aleurode épineux du citronnier dans le Gard et l'Hérault**

**Originaire du Sud-Est de l'Asie, l'aleurode épineux du citronnier *Aleurocanthus spiniferus*, insecte qui s'attaque à un grand nombre d'espèces, a été officiellement détecté pour la première fois en France au mois de juin 2023 dans les départements du Gard et de l'Hérault, sur diverses espèces végétales. Sans danger pour l'homme et les animaux, il n'a provoqué à ce stade aucun dégât sur les sites infestés, mais les autorités en charge de la protection des végétaux appellent à la vigilance et la mobilisation de tous.**

Cet insecte a été introduit sur le continent européen à partir de 2008 en Italie, puis en Grèce, en Croatie, au Monténégro et en Albanie, ainsi que dans d'autres régions du monde dont l'île de La Réunion en 2013.

#### **Situation en Occitanie**

Les investigations menées par le service régional de l'État en Occitanie en charge de la protection des végétaux (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), suite à une suspicion de présence, ont conduit à identifier l'insecte sur des végétaux de plusieurs familles et genres botaniques : agrumes (Citrus), lierre (Hedera), grenadier (*Punica granatum*), fruitiers à pépins ou d'ornement tels que pommiers, poiriers, néfliers, buisson-ardent (*Malus*, *Mespilus germanica*, *Pyrus*, *Pyracantha*), rosier (*Rosa*), vigne (*Vitis vinifera*), dans les communes de Aubord, Bernis, Uchaud, Vestric-et-Candiac (Gard) et Lunel (Hérault). Cet organisme nuisible aux végétaux est très polyphage : il s'attaque à une grande diversité d'espèces.

**La vigilance et la mobilisation de tous est nécessaire, en coordination avec les services de l'Etat, pour caractériser rapidement la situation, adopter puis mettre en œuvre les mesures de lutte appropriées.**

#### **Restrictions à la circulation de végétaux**

**Dans les 5 communes** désormais considérées comme une zone infectée (cf. carte en annexe 1) :

- La circulation de végétaux destinés à la plantation des genres et espèces spécifiés (cf. liste en annexe 2) produites sur ces communes est soumise à des exigences particulières :
  - o Constatation officielle (par le service en charge de la protection des végétaux ou son délégataire) que le lieu de production est exempt de l'organisme nuisible ;
  - o Ou réalisation par l'opérateur professionnel de traitements appropriés, sous le contrôle du SRAL ou son délégataire, pour garantir l'absence de l'organisme nuisible et vérification de l'absence dudit organisme avant mise en circulation.
  
- Toute observation d'insectes par un opérateur professionnel ou un particulier (qu'il s'agisse de larves ou d'adultes, cf. photos en annexe 3) doit être signalée sans délai à la DRAAF-SRAL Occitanie : [sral.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr).

La situation reste évolutive, et les nouvelles détections officielles (nouvelles communes concernées ou nouvelles espèces végétales trouvées infestées) seront communiquées sur le site de la DRAAF Occitanie : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/notes-nationales-d-alerte-sur-des-organismes-nuisibles-emergeant-en-europe-ou-r558.html>.

## Comment agir ?

**En cas de détection, le détenteur de la plante doit détruire au plus vite les parties de végétaux infestées (ou les végétaux entiers en cas de forte infestation) :**

- soit par incinération (dans le respect des restrictions à l'usage du feu en vigueur),
- soit en les enfermant dans des sacs hermétiques pendant au moins deux semaines.

Des traitements insecticides à base d'huile de paraffine ou d'huiles essentielles d'orange, à action physique (contact/asphyxie) sur les larves, peuvent être conseillés dans le respect des usages autorisés pour ces produits, sur les plantes assainies, dès lors qu'une infestation peu importante sans développement de fumagine est observée.

D'autres traitements insecticides efficaces existent, réservés à un usage professionnel et à la possession d'un Certiphyto.

## Biologie et statut réglementaire

L'aleurode épineux du citronnier s'alimente sur les feuilles des végétaux et affaiblit la plante. Il excrète de plus, un miellat abondant et collant qui conduit au développement d'une couche noirâtre (la fumagine), empêchant la photosynthèse et la respiration de la plante. De fortes infestations peuvent entraîner la chute des feuilles et même conduire à la mort de jeunes arbres ou plantes trop affaiblies.

Les larves sont regroupées en colonies immobiles sur la face inférieure des feuilles : de petite taille (entre 0,3 et 0,8 mm), noires avec une marge blanche constituée de courts filaments de cire. Les adultes possèdent des ailes gris-bleu avec des points blancs et ne mesurent pas plus de 1,7 mm.

Du fait de sa dangerosité notamment pour la production d'agrumes, cet aleurode est considéré comme organisme de quarantaine au titre de la réglementation phytosanitaire de l'Union européenne. Son introduction et sa dissémination sont interdites sur l'ensemble du territoire.

Consulter le dossier "Plantes en danger : tous concernés"

<https://agriculture.gouv.fr/plantes-en-danger-tous-concernes>

### CONTACTS PRESSE

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER  
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)

# ANNEXE 1 : Cartographie de la zone de présence d'*Aleurocanthus spiniferus* dans le Gard et l'Hérault

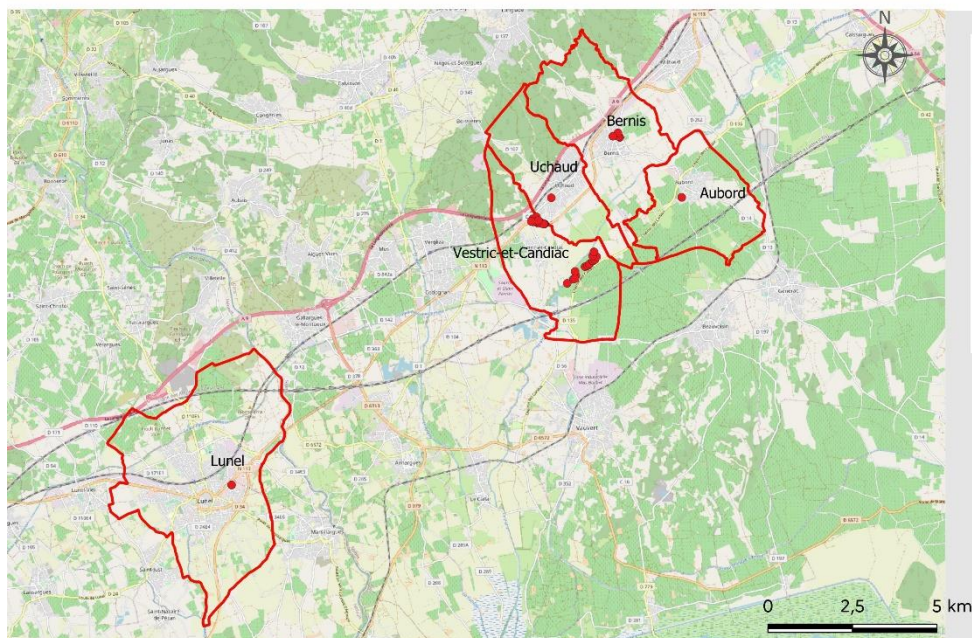


## Détections officielles d'*Aleurocanthus spiniferus* - Gard et Hérault

DRAAF Occitanie

Réalisation : SRAL

Date : juillet 2023



**Surveillance**  
● détection officielle

**Administratif**  
□ Communes infestées

Fonds de carte  
OpenStreetMap

Sources : ©IGN BD CARTO®, SRAL

ANNEXE 2 : espèces végétales hôtes principales (situation au 07/07/2023)

Les genres et espèces suivants ont été trouvés infestés en Europe ; des restrictions s'appliquent sur la mise en circulation de plants (végétaux destinés à la plantation) :

Végétal (nom scientifique)	Végétal (nom commun)	Trouvé infesté en Occitanie
Citrus L.	Agrumes : citronnier, oranger, bigaradier, etc.	Oui
Fortunella Swingle	Kumquat	Non
Poncirus Raf. et leurs hybrides	Poncirus, citronnier épineux	Non
Diospyros kaki L.	Kaki, plaqueminier	Non
Ficus carica L.	Figuier	Non
Hedera helix L.	Lierre	Oui
Laurus nobilis L.	Laurier-sauce	Non
Magnolia L.	Magnolia	Non
Malus Mill.	Pommiers	Oui
Melia L.	Margousier,	Non
Mespilus germanica L.	Néflier	Non
Parthenocissus Planch.	Vigne vierge	Non
Prunus L.	Fruitiers à noyau ou d'ornement : amandier, prunier, pêcher, abricotier, etc.	Non
Psidium guajava L.	Goyavier	Non
Punica granatum L.	Grenadier	Oui
Pyracantha M. Roem.	Pyracantha, buisson ardent	Oui
Pyrus L.	Poiriers	Oui
Rosa L.	Rosiers	Oui
Vitis vinifera L.	Vigne	Oui

L'espèce *Eriobotrya japonica* (néflier) a également été trouvée infestée en Occitanie.

ANNEXE 3: photos



En haut : colonie d'aleurodes épineux du citronnier (larves) fixée sur la face inférieure d'une feuille  
En bas à gauche : vue agrandie d'un adulte (taille réelle : environ 1,5 mm)  
En bas à droite : vue agrandie d'un groupe de puparia (dernier stade larvaire) fixés sur une feuille. La marge blanche (filaments de cire) est bien visible autour de chaque individu  
Source : DRAAF-SRAL Occitanie





*Aleurocanthus spiniferus* (ALECSN) - <https://gd.eppo.int>

Puparia sur la face inférieure de feuilles de grenadier (source : EPPO Global Database <https://gd.eppo.int> )